FICHE TECHNIQUE ET DE SECURITE
SEPIOSOLS

S.P.P.S. **33, rue de Gode**
95100 ARGENTEUIL
Téléphone: 01 30 25 85 20
Télécopie: 01 39 80 66 64

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Désignation commerciale	SEPIOSOLS Absorbant minéral industriel pour les sols

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Nom chimique usuel	Argile de type Sepiolite
- Autres données	Argile déshydratée
- Numéro CAS	63800-37.3

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aucun effet néfaste sur la santé ni d'effets sur l'environnement
Aucun danger ou risques spécifiques

4. PREMIERS SECOURS

Non concerné

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Matière inerte non inflammable
Aucune méthode particulière d'intervention

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles	Lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère, prévoir le port du masque à poussières.
Précautions pour la protection de l'environnement	Néant
Méthodes de nettoyage	Ramassage à la pelle / Lavage à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère, prévoir le port du masque à poussières.
Matériaux d'emballage	Tous types
Stockage	De préférence à l'abri de l'humidité

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Veiller à l'aération du lieu de travail Port du masque si manipulation en quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère.
Mesures d'hygiène	Code du Travail Art R 232-12/14

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	Solide - Granulé	
	Granulométries disponibles	4/30 - 15/30 - 30/60
	Couleur gris clair	
	Sans odeur	
Autres caractéristiques	pH	8 à 8.5 % en dispersion dans
	Solubilité	Insoluble
	Densité apparente moyenne	0,650 g/cm^3

10. STABILITE ET REACTIVITE

Néant

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Substance friable. Contrôle de la teneur en poussières dans les locaux industriels (valeur MAC : 10 mg/cm^3)

- Toxicologie aiguë	Néant
- Effets locaux	Néant
- Sensibilisation	Ne s'applique pas
- Toxicologie chronique et à long terme	Art. L 500 Code Sécurité Sociale

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité	Loi sur les déchets N°75-633 et éventuellement selon la substance absorbée

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les précautions à prendre concerne le rejet des éventuelles substances absorbés (Voir Loi cadre sur l'eau et Loi cadre sur la Pollution atmosphérique)

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

16. AUTRES INFORMATIONS

Néant

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.